Tableau 12: Données relatives aux instruments financiers pour les Fonds (article 42, paragraphe 3)

Caractéristiques des dépenses				Dépenses éligibles par produit				Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus de la contribution des Fonds				Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles, y compris [les coûts et frais de gestion (CFG) doivent être déclarés séparément en cas de passation de marché de gré à gré et en cas d'appel d'offres]								Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds aux instruments financiers visés à l'article 60	Ressources reversées attribuables au soutien émanant des Fonds au sens de l'article 62	Concernant les garanties, la valeur totale des prêts, participations ou quasi-participations accordés aux bénéficiaires finaux, garantis par des ressources des programmes et effectivement décaissés en faveur des bénéficiaires finaux
												Coûts et frais de gestion des fonds à participation en fonction du produit financier opérant au sein de la structure du fonds à participation				Coûts et frais de gestion de fonds spécifiques (établis avec ou sans structure du fonds de participation) par produit financier						
Priorité	Fonds	Objectif spécifique	Catégorie de région	Prêts (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Garantie (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Participations ou quasi-participations (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Prêts (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Garantie (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Participations ou quasi-participations (code de forme de soutien pour l'instrument financier)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (code de forme de soutien pour l'instrument financier)		Prêts	Garanties	Participations		Prêts	Garanties	Participations			